Envoyé en préfecture le 23/04/2025
Reçu en préfecture le 23/04/2025
Publié le 23/04/2025
ID : 059-215901240-20250415-2025_09-DE

Département du Nord
Canton de Templeuve en Pévèle
Arrondissement de Lille

COMMUNE DE CAMPHIN EN PEVELE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois d'avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Camphin en Pévèle, convoqué le 11 avril 2025, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Olivier VERCRUYSSE, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice :	16
Présents :	9
Votants :	12

Etaient présents : Mesdames COQUET Christine, COULON Chantal, GUILLAUD Patricia, PAUL Christine, PARENT Monique

Messieurs LEFEBVRE Francis, LEPERS Jean-Marie, LEROY Bertrand, VERCRUYSSE Olivier

Etaient excusés : DELEVOYE Didier ayant donné procuration à LEFEBVRE Francis, FIEVET Béatrice, LEMAIRE Aurélien ayant donné procuration à GUILLAUD Patricia, MASSELOT Catherine ayant donné procuration à LEROY Bertrand, THIEFFRY Martine

Etaient absents : DELBERGHE Paul-Edward, MARCHAND Laurent

Monsieur LEROY Bertrand est nommé secrétaire de séance

N° : 2025-09

BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaire de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Décision adoptée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 23/04/2025
Reçu en préfecture le 23/04/2025
Publié le 23/04/2025
ID : 059-215901240-20250415-2025_09-DE

Pour extrait certifié conforme
Délibération signée le 18 avril 2025

Le Maire,

Olivier VERCRUYSSE

MAIRIE DE CAMPHIN EN PÉVÈLE (NORD)